## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

## LYCEE ALBERT CAMUS, COMMUNE DE NIMES

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## PROCEDURE ADAPTEE ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS

### DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

### 20 FEVRIER 2018 à 12HOO

### ARTICLE 1 / OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur des travaux de réfection du bâtiment F du Lycée Albert Camus situé au 51 avenue Georges Pompidou, 30 911 Nîmes cedex 2.

Le présent marché est divisé en trois lots :

**LOT 1 : Réfection du revêtement de sol souple**

**LOT 2 : Mise en peinture et soubassement de couloirs**

**LOT 3 : Réfection de plafonds du bâtiment F**

### ARTICLE 2 / CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 2.1 Démarrage/Durée des travaux

Les prestations devront, de manière prévisionnelle, débuter à partir du mois de mars 2018 pour une durée maximale de 4 mois.

####  2.2 Visite sur site

Les candidats pourront solliciter une visite des lieux d’exécution afin de formuler leur proposition technique et financière ultérieure. A cet effet, les candidats prennent rendez-vous en précisant le motif de leur demande et leurs disponibilités, par courriel à l’adresse suivante : gest. 0300023m@ac-montpellier.fr

#### 2.3 Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

* Le présent règlement de consultation
* Acte d’Engagement, propre à chaque lot
* Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP), propre à chaque lot
* Cahier des Clauses Administratives particulières commun à tous les lots
* En annexe des CCTP, les Décompositions des Prix Globaux et Forfaitaires (DPGF)

#### 2.4 Durée de validité de l’offre

La durée de validité de l’offre présentée par chaque entreprise correspond à la durée réglementaire définie par le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

#### 2.5 Forme juridique de l’entreprise

Aucune forme juridique particulière n’est imposée par la personne publique, maître de l’ouvrage. Les entreprises peuvent candidater sous la forme d’entreprise individuelle ou en groupement.

### ARTICLE 3 / MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation et la publicité relative au présent marché sont consultables sur le site du Lycée Albert Camus et sur le lien suivant : https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/. Le dossier de consultation des entreprises pour la présente consultation sera transmis intégralement et pourra être retiré par tout candidat sur ce dernier lien.

### ARTICLE 4 / MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les candidatures et les offres sont constituées d’un dossier de candidature ainsi que d’un dossier d’offre technique et financière, le tout contenu dans un pli unique.

Au titre de l’examen des candidatures, il est sollicité des entreprises qu’elles transmettent :

* une déclaration sur l’honneur attestant qu’elles ne sont pas interdites de soumissionner à un marché public
* les documents et renseignements destinés à de vérifier l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, la capacité économique et financière (attestations fiscales, sociales) ainsi que les capacités techniques et professionnelles (assurances)

Au titre de l’offre, les entreprises candidates devront transmettre :

* L’acte d’engagement rempli et signé pour chacun des lots pour lesquels elles candidatent
* la DPGF de chaque lot en annexe du CCTP de tous les lots, remplie, signée
* un Mémoire technique sommaire permettant toutefois d’apprécier leur méthodologie pour la réalisation des travaux et la valeur technique de leur offre

### ARTICLE 5 / CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les entreprises peuvent candidater à un ou plusieurs, voire tous les lots (1,2 et 3). Les candidatures et les offres devront être remises sur place (au Lycée Albert Camus) contre récépissé, ou envoyées par voie postale en recommandé avec AR avant les date et heure limites de remise des candidatures et des offres. La remise de la candidature et de l’offre peut également s’effectuer par voie dématérialisée dans les mêmes limites temporelles à l’adresse électronique suivante :

gest. 0300023m@ac-montpellier.fr

### ARTICLE 6 / JUGEMENT DES OFFRES

Comme indiqué dans la publicité, l’appréciation de l’offre de chaque entreprise candidate s’effectuera autour des critères pondérés suivants :

* **Le prix : 40%**
* **La valeur et la qualité technique de l’offre : 60%**
* Délai d’exécution (30%)
* Qualité des matériaux utilisés et de l’exécution professionnelle (30%)

La personne publique et maître de l’ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats les conditions financières et techniques des propositions qui lui seront soumises. Des négociations pourront donc avoir lieu en vue du choix de l’attributaire du marché, par voie écrite ou orale. Les candidats sont ainsi vivement encouragés à préciser une adresse mail valide pour faciliter l’échange et la communication.

Suite au choix de l’entreprise retenue pour l’exécution du présent marché, la personne publique pourra procéder à une mise au point des composantes du marché public comme le prévoit l’article 64 du décret du 25 mars 2016 relatif au marché public pour préciser les obligations des parties contractantes.

### ARTICLE 7/ RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats pourront envoyer un courriel à l’adresse suivante : gest. 0300023m@ac-montpellier.fr